

Paris, le 30 septembre 2014



Communiqué de presse

Politique familiale : on ne fait pas des enfants pour l'argent !

Depuis 3 jours, la presse notamment audiovisuelle, est saturée de prise de positions apocalyptiques criant à la « fin » de la politique familiale, voire à l'effondrement démographique, rien que ça !

Le CNAFAL, comme toutes les associations familiales, suit attentivement les projets gouvernementaux. **Républicains et laïques, nous avons le principe d'égalité « chevillé » au corps.** La proposition de raccourcir le congé parental et de le partager intégralement entre conjoints, nous agréée parfaitement à condition de mieux le rémunérer.

Le débat de fond n'est d'ailleurs pas nouveau depuis 3 décennies. Il est en est du congé parental de 3 ans, comme de la demi-part fiscale au 3^{ème} enfant : ces mesures avaient pour objet d'inciter les femmes à rester chez elles, pour élever leurs enfants. Profession : mère de famille ! Posture typique de l'idéologie familialiste. Le CNAFAL note que c'est chaque fois dans un contexte de montée du chômage que l'on a octroyé ce type de congé. Il s'agissait d'inciter le maximum de femmes à se retirer du monde du travail, celles-ci n'émargeant pas en demandeurs d'emploi. Massivement, ce congé est utilisé par les femmes qui ont des boulots peu qualifiés, mal payés, à temps partiel ; dans ce cas-là, il est plus intéressant d'utiliser le congé parental, surtout lorsqu'on introduit le coût travail-domicile ou parfois les frais de garde.

On estime à 400 000 emplois aujourd'hui, le retrait du marché par les femmes qui élèvent leurs enfants à domicile ! C'est la raison pour laquelle le congé de 3 ans, voire de 2 ans est considéré, toutes les statistiques le montrent, comme fonctionnant en « **trappe à chômage** ». Quand elles reprennent un travail, malgré les obligations de l'employeur de les réintégrer sur le poste qu'elles avaient auparavant, ou sur un poste équivalent, cela n'est pas tenu. En général, lorsqu'elles n'arrivent pas à réintégrer le marché du travail, parce qu'au bout de 3 ans, il y a une déqualification qui se produit, l'incitation est forte pour faire un autre enfant. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les hommes refusent, pour la plupart, le congé de 6 mois au prétexte qu'ils ne retrouveraient pas leur poste ou leur influence au retour. (Autrement dit, les femmes ont moins d'importance).

A qualification égale, les salaires des femmes sont toujours inférieurs de 20 à 25% à celui des hommes : dès lors, dans le choix des couples c'est la femme qui « tringue » et s'arrête de travailler... C'est donc tout un système à **forte idéologie familialiste et paternaliste** qui s'est mis en place depuis plusieurs décennies, sous la poussée des mouvements familiaux les plus conservateurs. De 2002 à 2012, les mêmes déploraient que les femmes travaillent lorsqu'elles ont des enfants en bas âge, les culpabilisant du fait de la montée de la délinquance des mineurs et même parfois de l'échec scolaire (sic).

A l'AG de l'UNAF, en 2011, certains n'ont pas hésité à réclamer le retour au « salaire maternel ». Quel aveu !

Il est plus conforme à notre philosophie laïque de réclamer l'égalité salariale homme/femme et de sanctionner sévèrement les entreprises qui n'appliquent pas la loi. Il serait plus judicieux de réclamer, comme cela est le cas dans les pays scandinaves, **un congé d'une durée d'1 an beaucoup mieux rémunéré : jusqu'à 80% du salaire** avec un plafond maximum et partagé entre l'homme et la femme. Dans un premier temps, il pourrait se situer à 50% du montant du salaire médian, soit 1 200 €. Ou bien, dans une phase transitoire, l'argent économisé sur le congé parental à 3 ans, pourrait être **injecté en droit à la formation professionnelle et continue, pour les femmes qui se sont arrêtées de travailler, qui sont sans qualification** et donc dans la fameuse trappe à chômage. Pour l'avenir, la contrainte pour les hommes avec l'obligation du partage du congé, est normale. En France, l'égalité a toujours été imposée par la loi.

Il convient aussi de rappeler que le taux de prise en charge par les aides publiques, sur les aides à la garde d'enfant est en moyenne de l'ordre de 80%. Il faut continuer à développer l'offre, le CNAFAL l'a rappelé récemment. Ce qui est occulté aussi par le débat présent, c'est que le Complément de Libre Choix d'Activité (CLCA), tel qu'il est aujourd'hui, dissuade les femmes de travailler, sauf pour les cadres, mais consolide le partage inégal des tâches domestiques, entretient un clivage homme/femme dans la progression des carrières et fragilise les femmes en cas de séparation du couple.

C'est la raison pour laquelle le CNAFAL milite pour un congé parental rénové et équitable pour tous.

Jean-Marie Bonnemayre
Président
06 87 37 16 64

Marie-Odile Pellé-Printanier
Vice-Présidente
06 85 88 60 78



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

**CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net**